

Bulletin février 2017

Nous vous en informions déjà dans le bulletin du mois de novembre, il semble que l'agressivité des participants aux matches de volley-ball ait encore augmenté sensiblement. Après une rencontre de Championnat de Ligue, un arbitre ayant trois ans d'expérience et participé à des discussions autour du PGT nous a fait part de sa perplexité quant à sa réaction ou non envers un entraîneur qui lui reprochait véhémentement de ne pas avoir vu le passage d'un ballon au dessus de l'antenne côté table de marque.

« Je pense que j'aurais dû lui montrer tout de suite le carton Jaune, pour le mettre en garde et ne pas le laisser continuer dans ses réflexions désobligeantes ! ».

Cette parole fait réfléchir et amène à penser que plus de sévérité immédiate pourrait, peut-être, être le bon chemin pour se faire respecter et couper court aux discussions à n'en plus finir.

Lors de l'étude de la répétition de ces attitudes, nous notons que les noms de quelques clubs reviennent souvent sur le devant de la scène, comme s'il y avait une « culture à contester » dans la formation de quelques dirigeants.

En recherchant dans les Relevés des Infractions Sportives (RIS produit hebdomadairement) depuis plusieurs années, nous constatons qu'aucune sanction infligée par le 1^{er} arbitre, au cours d'une rencontre, n'est mentionnée. Pourtant, de même qu'on « avait droit à 2 têtes dans un set », il est encore présent à l'esprit de beaucoup qu'un carton ROUGE infligé au capitaine d'une équipe vaut suspension automatique pour le prochain match. En réalité, ceci n'est plus en vigueur, la procédure ayant changé voici de nombreuses saisons.

Nous ne parlerons pas d'une « expulsion pour le reste du set » qui, heureusement, est rare, mais qui, comme toute sanction importante, fait l'objet d'une enquête de la part de la CCDE et n'est notifiée qu'à l'issue de la comparution devant cette commission de l'intéressé, éventuellement assisté d'un avocat, au plus tôt 15 jours, voire 3 ou 4 semaines, pour ne pas dire plusieurs mois après le match ; délai si important que l'action n'est plus reliée à la faute et que la sanction ne signifie plus grand' chose.

Il y a quelques saisons, après une période d'essai de leur suppression, un vœu de la CCA pour remettre en vigueur les sanctions « automatiques » avait été proposé, mais il n'a pas tenu le choc d'une AG fédérale contestataire et n'est jamais réapparu depuis.

Il faut que nous trouvions des solutions à tous ces problèmes, d'autant plus que le « Vidéo Challenge » nous met quelques fois en difficulté lorsqu'il vient contredire une décision que nous avons prise en toute bonne foi et avec la plus grande honnêteté de notre perception.

Vous avez certainement réfléchi à ces sujets ! Faites-nous part de votre cheminement intellectuel et de vos idées en nous adressant un mail à contact@anavb.fr . Nous en ferons la synthèse pour les transmettre.